

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois..... 0 80
Un an..... 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Partie Officielle. — Comité Général. — Commission Exécutive. — Commission du Bulletin.

Partie non Officielle. — Echos de Trignac. — Congrès de Londres. — Chiffres suggestifs. — Poésie. — Bibliographie.

CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL ET COMITÉ DE VIGILANCE. — Mardi 17 Novembre, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE. — Mardi 24 Novembre et Mardi 8 Décembre, à 8 heures du soir.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Réunion du mardi 8 octobre 1896

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence du citoyen Charrier, des auxiliaires boitiers.

Asseseurs : Guinet, des tabacs, et Chauvet, des tailleurs d'habits.

Sont présents : Lepré, Lepage, Guillou, Bouchaud, Brunellière, des corroyeurs, Nias fils, Giraud, Gerbaud, Huchet, Béty, Leléon, Hougmard, Charrier, Radigois, Légrise, Chauvet, Lebreton, Denis, Theaubeau, Levexier, Rambaud, Colombe, Tulève, Lagarde, Guinet, Potel, Ulliac, Mariot, Nias père, Lucas, Cléro, Robinet, Le Guillou, Carric, Desourme, Mainvielle, Charpentier.

Excusés : Dudot, Isambart, Lemoigne, Auguste Riffaud, Jarnet.

Au début de la séance, Nias père demande qu'il soit donné lecture des ordres du jour adressés par les syndicats des frappeurs et des ouvriers en voitures, et dont

il est fait mention au procès-verbal de la dernière réunion de la Commission exécutive.

Correspondance. — Lettres des galochiers, des ouvriers en voitures, des brosiers et des ouvriers d'usines, changeant divers délégués.

Lettre du syndicat des verriers d'Abbi invitant la Bourse du Travail à se faire représenter à l'inauguration de la Verrerie ouvrière.

Lettres des mouleurs et noyauteurs de Marseille annonçant qu'ils sont en grève et envoyant des listes de souscription.

Lettre du citoyen Isambart, des couvreur, envoyant sa démission de délégué par suite de son surcroît de travail, qui l'empêche momentanément d'assister aux réunions. — Sur la proposition du secrétaire général, cette démission n'est pas acceptée.

Lecture du syndicat des ajusteurs de Nantes à la commission du Bulletin, demandant l'insertion d'une lettre adressée à la Bourse du travail de Tours, insertion qui a été refusée par la rédaction et par la commission exécutive.

Lecture des ordres du jour des frappeurs et ouvriers en voitures, flétrissant la conduite du citoyen Mariot au Comité général.

Au nom du syndicat des tanneurs et corroyeurs, le citoyen Lucas proteste contre les paroles de Nias père, délégué des ajusteurs, qui, à la réunion dernière, est venu lui reprocher que son syndicat avait touché 800 fr. lors de la grève de 1883. Il dit que cet argent a été versé librement et par esprit de solidarité, et qu'il ne reconnaît pas le droit au citoyen Nias de récriminer à ce sujet.

Quoique reconnaissant avoir prononcé ces paroles, Nias répond qu'il ne faut pas leur donner plus d'importance qu'elles n'en ont. Puis il s'élève contre la rédaction du *Bulletin*, qui, dit-il, l'a traité de lâche et de menteur.

Au nom de la commission du *Bulletin*, Colombe proteste en disant que nulle part, dans les procès-verbaux, on trouvera une injure quelconque vis-à-vis du citoyen Nias.

Mariot déclare qu'il constate des erreurs

dans le *Bulletin*, au sujet des lettres de Codet. Par une lettre qu'il a reçue de Tours, le citoyen Pommier lui déclare qu'il était seul secrétaire de la commission d'organisation des Congrès, et une lettre de cette même commission et insérée au *Bulletin* est signée Codet. Il demande si cette lettre porte l'en-tête officielle.

Il lui est répondu affirmativement que cette lettre est signée du secrétaire-adjoint.

Une discussion très confuse s'engage entre une grande partie des délégués et le citoyen Mariot, auquel ils reprochent sa conduite scandaleuse au Comité général.

Tulève demande que l'on ne voie plus en lui le secrétaire général de la Bourse du travail, mais seulement le simple délégué. « Je vais, dit-il, mettre le nez à Mariot dans ses ordures. »

Il demande l'attention du Comité général et commence la lecture des correspondances échangées avec le citoyen Pommier, de Tours, Codet et Brevet, de Cherbourg.

« Je vous emm... tous! s'écrie Mariot.

De vives protestations se font entendre.

Tulève continue sa lecture. Sur l'accusation de Codet disant que Mariot a lancé la manifestation du 1^{er} Mai 1890, en ayant soin de se sauver à la campagne, ce dernier s'écrie : « J'étais avec Colombe. » Au sujet de lettres anonymes dont il est accusé, Mariot proteste en déclarant que l'on ne peut y retrouver son écriture.

Malgré ces interruptions, Tulève continue, en flétrissant Mariot d'avoir voulu calomnier un militant aussi désintéressé que Codet, et se trouve heureux de pouvoir, aujourd'hui, relever ces fausses accusations.

« Partout, dit-il, où Mariot a passé il a porté la désunion. Quand on n'est pas partisan d'une institution, on n'y accepte pas de mandat. »

« Je vous répète que c'est pour vous emm... », réplique Mariot.

Béty (des camionneurs) demande qu'on en finisse et que l'on expulse Mariot. (Applaudissements.)

Tulève continue en rappelant que c'est Mariot qui est l'auteur si la section de la Fédération métallurgiste n'existe plus à Nantes. Il a jeté également la désunion au Conseil des prud'hommes et a été l'organi-

sateur de la conférence Broussouloux qui n'a fait que verser sa bave sur les militants nantais.

Il termine en rappelant la conduite de Mariot à son égard à la suite de la grève de Trignac. (Longs applaudissements.)

Lucas dit que quand on n'est pas partisan du suffrage universel et que l'on fait la guerre aux conseillers municipaux ouvriers dont le mandat est tout désintéressé on ne doit pas accepter le mandat de conseiller prud'homme qui lui, est rétribué.

Brunellière (des corroyeurs) demande au Comité général s'il est vraiment logique de payer au Conseil des Prud'hommes un homme comme Mariot qui vient de nous dire à plusieurs reprises qu'il est là pour nous emm... ?

Colombe commence par déclarer qu'il ne va porter la question que sur deux points : la lettre anonyme qui le concerne et la manifestation du 1er mai 1890.

Pour la lettre anonyme, il n'en parlerait pas si elle ne visait l'ancien secrétaire général de la Bourse du Travail, qui, au début de cette dernière, était obligé de s'absenter de chez lui tous les soirs, et ensuite une honnête femme qui a rendu des services considérables aux syndicats nantais. Il déclare avoir été stupéfié d'apprendre que Mariot était sinon l'auteur, mais tout au moins l'instigateur de cette infamie, qui n'est que l'œuvre d'un lâche.

Abordant la manifestation du 1er mai 1890, Colombe rappelle qu'aux diverses réunions qui précédèrent cette journée, il avait bien été question d'organiser une manifestation, mais l'on n'avait pu s'entendre, et la chose en était restée là. Le 1er mai, à dix heures du matin, lorsqu'il partit de chez Mme Morand, accompagné du citoyen Rigaud, aucune décision n'avait été prise : chez Vannier, sur la Fosse, où il s'arrêta, rien encore. Ce ne fut que vers midi, en déjeunant, qu'il fut averti de la manifestation par le citoyen Brault, des frappeurs. Il prit l'engagement de s'y rendre avec Rigaud ; mais, comme il devait se rendre à une réunion, à deux heures, chez Mme Auguste, avenue de Launay, il déclara qu'il s'y rendrait pour engager les camarades présents à l'accompagner.

Les choses se passèrent ainsi, et une soixantaine de camarades présents à la réunion étaient sur le point de partir, lorsque survint Mariot, accompagné du citoyen Piron, qui déclara à Colombe et à Rigaud que la manifestation était un traquenard pour faire coffrer les principaux militants et que l'on devait éviter de s'y rendre.

L'assemblée partagea cet avis, et, sauf quelques citoyens, décida qu'il n'y avait pas lieu d'y donner suite.

Pour appuyer ses renseignements, Colombe déclare que l'on peut les contrôler en s'adressant aux citoyens Rigaud, mouleur ; Bernard et Tessier, forgerons ; Brault, frappeur, dont l'honorabilité ne peut être contestée.

— C'est donc, dit-il en terminant, sur l'instigation de Mariot que nombre de camarades, lui en tête, évitèrent la manifestation pendant que d'autres citoyens, comme Lodenos, Colcanap, Tessier, etc., tombaient dans la gueule du loup.

Rimbaud vient ensuite donner des renseignements sur la façon dont Mariot s'y prit pour se tirer d'embarras, en évitant la manifestation et en entraînant d'autres camarades avec lui, afin de pouvoir se couvrir.

Les interruptions de Mariot, ainsi que de nombre de délégués, empêchent de pouvoir les reproduire fidèlement.

Une lettre émanant de la Fédération métallurgiste, qui arrive par le courrier et qui est lue immédiatement, porte le tumulte à son comble.

Béty, des camionneurs, déclare que le comité général est suffisamment édifié sur la conduite de Mariot, et pour en finir, il dépose l'ordre du jour suivant :

« Les délégués au comité général étant toujours insultés par Mariot et mis dans l'impossibilité de travailler efficacement, je demande que l'on procède au vote par bulletin signé pour savoir si l'on doit expulser Mariot. »

— Je me f... de vous et de votre expulsion ! s'écria Mariot.

La proposition Béty est adoptée à l'unanimité, et on procède immédiatement au vote.

Sont nommés scrutateurs : Lepage, Nias et Béty.

Voici le résultat du vote :

Votants.....	33
Majorité absolue.....	17
Pour l'expulsion de Mariot	29 voix
Contre.....	2 »
Bulletins blancs.....	2 »

Mariot se retire, accompagné de ses collègues, les citoyens Ulliac et Nias père.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de la commission des finances. Ce rapport est adopté à l'unanimité après un échange d'observations entre le rapporteur, le citoyen Denis, Colombe et quelques autres délégués.

La commission des finances est chargée de défendre le projet près de l'administration municipale, à laquelle il est adjoind les citoyens Tulève, Colombe et Rimbaud.

Vu l'heure avancée, la suite de l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine réunion.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : D. COLOMBE.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Réunion du 27 octobre 1896

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Sont présents : Colombe, Denis, Lagarde, Giraud, Brunellière, des corroyeurs, Cléro.

Excusés : Guillou, Isambert.

Correspondance. — Circulaire de la Fédération des Métallurgistes de France faisant appel à la solidarité pour les ouvriers tourneurs en optique de la maison Deràismes, de Paris, actuellement en grève.

Lettre de la Bourse du Travail d'Alger demandant si l'on a connaissance, à Nantes, d'un nommé Jaquet.

Lettres adressées à Tours et à la Fédération des Métallurgistes de France (Approuvé).

Lettre du citoyen Braun.

Lettre du citoyen Codet donnant des

renseignements sur le Conseil national de la Fédération du Bâtiment.

Lettre adressée au maire de Nantes au sujet du budget de 1894.

Lettre adressée au Syndicat des Verriers d'Albi pour leur demander de désigner un camarade pour représenter la Bourse du Travail à l'inauguration de la Verrerie ouvrière (Adopté).

Le secrétaire-général engage la Commission exécutive à s'occuper sérieusement de la statistique qui est négligée par la sous-commission spéciale. Il dit que nombre de documents sont classés qui peuvent faciliter le travail.

Colombe demande que la Commission exécutive engage ses délégués au Comité d'action à l'organisation d'une fête au profit de la Verrerie ouvrière.

Plusieurs membres appuient la proposition, qui est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire, D. COLOMBE.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Du 10 novembre 1896

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 sous la présidence du citoyen Denis.

Sont présents : Colombe, Denis, Houg-mard, Lagarde, Le Guillou, Radigois, Giraud, Brunellière, Beillon, Cléro, Guillou, Brunellière, Le Rudulier.

Absents : Ricordeau, Guguet, Olive, Couteau.

Excusés : Béty, Isambart, Le Breton.

Correspondances. — Lettre de la Bourse du Travail de Dijon nous avisant que les camarades céramistes de cette localité sont en grève.

Lettre des ouvriers tourneurs en optique de Paris.

Lettre des ouvriers mouleurs-noyoteurs de Marseille.

Circulaire de la Ligue pour la suppression des bureaux de placements.

A l'unanimité il a été décidé d'envoyer notre adhésion.

Liste de souscriptions en faveur du citoyen Thivrier, pour élever un monument à sa mémoire.

Cette liste sera déposée dans la salle de la Bourse du Travail.

Lettre du citoyen Mondin, lettre de la veuve Lesène, veuve du couvreur ayant trouvé la mort dans les circonstances que nous connaissons tous.

Sur la demande du citoyen Lagarde, le Comité de vigilance sera convoqué pour jeudi prochain pour donner aux Conseillers prud'hommes ouvriers la marche à suivre au sujet de la revision et classement des catégories du dit Conseil.

La convocation sera faite par le secrétaire général.

Lettre du sieur Bret, ébéniste à Rufigné, canton de Châteaubriant, ayant demandé un ouvrier à la Bourse du Travail, lorsque l'ouvrier s'est rendu, le dit patron a refusé de le prendre.

Le secrétaire général est chargé d'aviser le patron de bien vouloir payer le voyage aller et retour de l'ouvrier ainsi que le transport de ses outils.

Demande à M. le Maire de Nantes

de bien vouloir nous prêter un certain nombre de drapeaux pour la fête qui doit avoir lieu dimanche prochain dans la salle de la Bourse du Travail.

Demande à la Verrerie ouvrière de Carmaux de bien vouloir nous faire un dépôt de ses premiers travaux dans notre Bourse.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire, LE RUDULIER.

COMMISSION DU BULLETIN

Réunion du 10 novembre 1896

La séance est ouverte à 10 h. 1/2.

Sont présents : Denis, Tulève, Colombe.

Lecture des procès-verbaux.

Adoption d'un article concernant la grève de Trignac, ainsi que de diverses annonces, poésies, pensées, etc.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Le Secrétaire, D. COLOMBE.

PARTIE NON OFFICIELLE

ECHOS DE TRIGNAC

Pendant la grève de Trignac, nous avons demandé le concours de tous les commerçants du pays qui, tous, vivent par les ouvriers de l'usine même, car il ne faut pas l'oublier ce pays, qui était et n'est encore qu'une lande inculte, n'existe que par la forge qui y est établie. Donc, pendant la grève, le Comité délivrait aux grévistes des bons de marchandises, qui avaient cours chez ces différents fournisseurs, qui s'étaient engagés envers le Syndicat à les accepter contre livraison de marchandises alimentaires. La grève terminée, une entente fut encore consentie de part et d'autre, par laquelle ces mêmes fournisseurs seraient soldés, jusqu'à fin de compte, par des versements mensuels et au prorata de leur créance.

Eh bien ! il n'en fut paraît-il pas ainsi, puisqu'un certain épicier du nom de R... qui déjà pendant la grève avait, par sa conduite odieuse, scandalisé plusieurs fois les membres du comité en demandant à être *créancier privilégié* au détriment de ses collègues, et offrant des remises scandaleuses pour se faire payer au comptant ses marchandises, foulant aux pieds ses engagements, faisant faillite à sa parole, cet honnête épicier traîne actuellement le syndicat devant la justice pour son solde de compte, cet individu auquel il a été dû une somme importante devait forcément être le dernier soldé, aussi est-ce la jalousie de voir ses confrères payés qui l'aura mis si fort en colère.

Il est pourtant joli le monsieur ; nous allons essayer de lui faire un peu sa biographie, je suis sûr qu'il se reconnaîtra du premier coup. Il débute à Paris comme menuisier et il ne tarde pas, ayant de

certaines aptitudes pour l'exploitation d'autrui, à devenir marchand, c'est-à-dire, comme nous les appelons dans notre langage de métier, « buveur de sueur ». Dans cette condition notre homme, au détriment des jeunes gens qu'il exploite en les payant un prix dérisoire, en les faisant travailler de telle façon qu'un ouvrier dans la force de l'âge est épuisé au bout de trois ans, ramasse quelque argent et vient s'établir à Trignac. Mais, là encore, notre homme qui la connaît et ne veut pas perdre ce qu'il a si dignement... gagné, imagine un petit truc pour être toujours payé : celui de faire imprimer des reconnaissances de dettes qu'il fait signer par ses clients, et le jour de la paye il passe lui-même au bureau et le tour est joué ! Comme il est à la fois épicier, boulanger, boucher, sabotier, mercier, qu'il tient vêtements, etc., un petit Louvre, quoi !... de cette façon il empoche tout.

Voilà donc l'individu qui veut faire passer le Syndicat pour insolvable et faire croire que la grève a fait faillite ; il sait pourtant bien que, sans le Syndicat, il lui serait dû une somme encore bien plus importante.

Serait-il indiscret de lui demander combien l'usine l'a payé pour cette besogne ? Car cet article ne se tient pas dans l'épicerie, pour jeter le discrédit sur le Syndicat et le désagréger complètement. Il me souvient que la dernière fois que je suis allé à Trignac, les camarades m'ont affirmé qu'il défendait à ses clients d'en faire partie ; il savait pourtant bien, le malheureux, qu'en éloignant les travailleurs du Syndicat, il retardait le solde de son compte.

Camarades du Syndicat, payez cet homme, en faisant un dernier effort, le plus promptement possible, et quand vous serez devant sa boîte, regardez et passez !...

M. TULÈVE.

CONGRÈS DE LONDRES

Réunion plénière du 5 Septembre (suite).

COMPTE-RENDU DU CITOYEN HAMON

Ce vote est contesté par la minorité. On s'aperçoit alors qu'une liste de 5 noms a été oubliée ; cela change le vote et la section française par 57 voix contre 56, votait contre l'art. 11. Un examen plus attentif des listes montra qu'il y avait réellement 55 pour et non, 56 ; un des votants avait voté deux fois.

« J'ai voté, dit le citoyen Hamon, conformément à mon mandat, contre l'art. 11. Je restai avec la majorité. »

Il y avait lieu de croire que la minorité s'inclinerait devant ces votes successifs ; il n'en fut rien.

Le citoyen Salembier, maire de Calais, se leva aussitôt et dit : « J'engage tous nos amis qui ont voté pour le maintien de l'art. 11 à se retirer pour aviser. »

Et aussitôt, comme s'ils attendaient ce

signal, la plus grande partie des membres de la minorité quittèrent la salle au nombre de 46.

Il n'est pas inutile de rappeler un second incident qui jeta une singulière impression sur la majorité des délégués.

Au moment où la minorité se retirait, le citoyen Dormoy, maire de Montluçon, tenta d'enlever par la violence, les mandats de tous les délégués qui se trouvaient sur le bureau. Ce procédé brutal indique bien qu'à ce moment déjà la décision de la minorité était prise et qu'elle se retirait, *non pour aviser*, mais pour se séparer définitivement de l'élément syndical.

Sur la proposition du citoyen Turot appuyée par les citoyens Allemane et Dalle, il fut décidé de donner à la minorité une large part dans les 8 Commissions.

Il fut ensuite entendu que les citoyens désignés pour représenter la minorité au sein des commissions pourraient être remplacés, si elle le désirait, par d'autres qu'elle désignerait elle-même.

Le citoyen Singer, député allemand, qui préside la séance du mardi matin, déclare que l'on continue purement et simplement la discussion de la veille sur l'article 11.

Les citoyens Jaurès et Hyndman (Angleterre) soutiennent cet article, qui est combattu par les citoyens Tom Mann (Angleterre) et Domela Nieuwenhuis (Hollande). Ce dernier, en terminant, rappelle qu'à Zurich, après le vote de la résolution qui fait l'objet de ce débat, le citoyen Bebel, commentant cette résolution, déclara qu'elle ne concernait que les groupements politiques.

Au moment de mettre l'art. 11 aux voix, le président, et après lui le citoyen Vandervelde, délégué belge, déclarèrent que, dans la pensée du bureau, l'acceptation de l'art. 11, ayant pour effet de consacrer la décision du Congrès de Zurich, laisserait le droit à tous les syndicats d'assister au Congrès sans que l'on soit tenu de faire une inquisition sur l'opinion « personnelle » de leurs représentants.

C'était la thèse soutenue au sein de la délégation française par les délégués des syndicats et des Bourses du travail, et si les citoyens Guesde et Deville n'avaient pas affirmé qu'en votant pour l'art. 11 les délégués des syndicats devraient faire connaître leur opinion politique, le vote de la section française eût été à coup sûr unanime pour accepter l'art. 11, et la scission n'eût pas été faite.

Cette déclaration, faite par le bureau pour enlever le vote de ce fameux article 11, que l'on craignait de voir repousser, nous la verrons revenir à la dernière séance et le bureau la renier d'une façon formelle.

Le tour était joué et l'art. 11 voté par 18 nations contre 2 : la France et la Hollande.

La séance de l'après-midi fut consacrée à la validation des pouvoirs ; chaque nationalité donne lecture de son rapport sur sa délégation, et elle soumet au Congrès les mandats contestés.

L'Allemagne, l'Angleterre, l'Australie, la Belgique, l'Amérique ont déjà donné lecture de leurs compte rendus ; un certain nombre de délégués, qui ne sont pas *social-démokrat*, sont exclus et se retirent sans bruit.

L'Australie n'a qu'un délégué, donc il se valide tout seul ; c'est le citoyen Aveling.

La Russie a deux délégués refusés on ne sait pourquoi. Ils veulent se défendre, le président leur refuse la parole. Le Congrès vote leur expulsion sans savoir pourquoi.

Le rapport de la France conclut à la validation de tous les délégués, *même ceux qui n'avaient pas de mandat*. Ce rapport soulève un tumulte indescriptible ; les Anglais protestent avec violence et demandent les noms.

— Jaurès, Millerand, Viviani, répond le rapporteur de la France.

« Tous les délégués ici sont égaux ! claiment les Anglais. Pas de privilèges pour les délégués. »

La tumulte redouble, et le président lève la séance sans qu'aucune décision soit prise.

A la séance du mercredi après-midi, qui est présidée par le citoyen Hyndman, délégué anglais, la question revient aussitôt en discussion : les Anglais, en réunion de nationalité, se sont montrés intraitables ; il paraît même qu'ils auraient déclaré que si les députés français étaient admis sans mandat, toute la délégation anglaise (250 membres) se retirerait pour protester contre une semblable irrégularité.

Le Congrès vote, à une immense majorité, la résolution suivante :

« Les députés français sont invités à déposer leurs mandats sur le bureau, qui les remettra à la délégation française. »

La majorité française ne vit pas ces mandats, car à la fin de la séance, la nation française était scindée en deux : la France et la Navarre, comme on a dit généralement.

Ici il n'est pas inutile de donner quelques exemples sur la manière dont le Congrès se prononça sur la validité des pouvoirs.

La Bohême avait deux délégués ; on donne la parole à l'un d'eux qui, dans son rapport, rend compte que l'autre délégué a déclaré ne vouloir prendre part *qu'à la discussion de la grève générale, dont il est partisan*, et s'abstenir sur les autres questions, pour lesquelles il n'a pas de mandat. En conséquence, le rapporteur (?) de la Bohême demande au Congrès de ne pas accepter le mandat de son co-délégué.

Le citoyen Groussier se plaint de l'étrange géographie sociale démocrate qui divise l'Autriche-Hongrie en trois nationalités ; qui reconstitue la Pologne et crée *le pays d'Australie*. Il demande que les mandats de la Bohême soient soumis à la délégation autrichienne, car, d'après le règlement, il n'est pas possible qu'un pays ait plusieurs sections.

Le président répond que le mandat contesté a été examiné de concert avec l'Autriche, *qui a dit son mot, et qu'elle a constaté* que le délégué n'était ni socialiste ni anarchiste, mais un dérivé que l'on pourrait appeler *anarchiste-chauviniste* (sic).

Ce délégué demande la parole pour se défendre de cette épithète, mais le prési-

dent la lui refuse, estimant sans doute que ce délégué, étant partisan de la grève générale, il y a intérêt qu'il soit exclu : il ne faut donc pas qu'il puisse se défendre d'être un anarchiste.

Le Congrès, à une grande majorité, prononce l'exclusion ; la majorité de la délégation française vote contre cet acte d'autoritarisme.

Le rapporteur de la Pologne, dans son rapport, demande l'expulsion de Michalkowsky. Celui-ci, pour sa défense, demande que Vaillant lise une lettre de Lavroff qui le justifie. Le président s'y oppose, et le Congrès vote l'expulsion de M. M. Michalkowsky, parce qu'il est soupçonné d'être mouchard. Mais ce citoyen, qui est aussi délégué français, reste au congrès comme tel. Il siégeait dans la minorité française et fit imprimer et distribuer la lettre de Lavroff qui le justifiait pleinement de ces accusations.

Le Portugal a un délégué ; il se valide lui-même, et le Congrès ratifie.

Il y eut plusieurs incidents pour les traductions. M^{me} Marx-Aveling, qui était une traductrice, altérait les discours et faisait dire aux orateurs le contraire de ce qu'ils avaient dit. Cela fut l'origine d'incidents tumultueux.

Mais revenons à l'ordre du jour.

Aussitôt après l'examen des rapports de toutes les nationalités sur leur délégation, il est donné lecture d'une résolution présentée par le citoyen Millerand, demandant que la minorité française soit autorisée à former une deuxième délégation.

Le secrétaire de séance :

D. COLOMBE.

CHIFFRES SUGGESTIFS

Ce que nous apprend un nouveau numéro du *Bulletin municipal officiel* est bien connu ; cependant, il ne faut pas se lasser de le mettre sous les yeux des lecteurs, car cette abomination revêt la forme d'un sépulchre où la société actuelle s'enloutira.

Oui, pour *treize cents* emplois, *soixante-cinq mille* candidats sont inscrits.

Sept mille institutrices briguent *cent quinze* places.

La préfecture de la Seine a besoin de *soixante* commis expéditionnaires : il s'en présente *deux mille cent quarante et un*.

Je le répète, rien de nouveau dans ces chiffres effroyables, glas de la misère qui sonne comme celui de la mort.

Mais ce qui stupéfie, ce sont les commentaires qu'ils provoquent chez les gavés, ou plutôt c'est leur effronterie en mettant bas le masque.

Ils ne craignent pas d'écrire :

— Tant pis pour les diplômés ! Leurs familles ont la monomanie des grandeurs. Les vrais coupables sont les enragés d'instruction, qui ne comprennent pas qu'un petit nombre seulement doit la posséder. Au lieu de faire des instituteurs, qu'on fabrique des ouvriers !

Et ceux-ci seront sûrs de ne pas mourir de faim.

La réponse, nous la trouvons dans la statistique en question.

Pour *trois cent soixante-quinze* emplois de balayeurs, *vingt-cinq mille neuf cent neuf* candidats.

Pour *vingt-six* places de concierges, *trois mille neuf cents* demandes.

Et dans le département de la Seine seulement : qu'on face l'évaluation approximative pour toute la France !

Immense majorité des prolétaires, que vous choisissiez le balai du nettoyeur des rues ou la plume du scribe des bureaux, la misère vous guette et vous écrasera — aussi longtemps que vous n'écraserez pas vous-mêmes la classe capitaliste.

H. B.

Je rêvais cette nuit que, de mal consumé,
Côte à côte d'un pauvre on m'avait inhumé
Et que, n'en pouvant pas souffrir le voisinage,
En Mort de qualité, je lui tins ce langage :

— « Retire-toi, coquin ; va pourrir loin d'ici ;
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi. »

— « Coquin ? me répond-il, d'une arrogance
[extrême,
Va chercher tes coquins ailleurs, coquin toi-
[même !

Ici, tous sont égaux ; je ne te dois plus rien ;
Je suis sur mon fumier, comme toi sur le tien. »

PATRIX.

Le « Congrès de Londres », par Eugène Guérard, délégué du Syndicat national des Travailleurs des Chemins de fer, vient de paraître à la Bibliothèque socialiste, 51, rue Saint-Sauveur.

Tous ceux qui s'intéressent au mouvement politique contemporain liront cette brochure, où sont exposés et critiqués les incidents qui ont mis aux prises les deux fractions du socialisme français.

Prix : 20 centimes ; franco, 25 centimes.

Notre confrère Maurice Charnay vient de faire paraître la 3^e année de l'« Almanach Socialiste illustré », à la Bibliothèque socialiste, 51, rue Saint-Sauveur.

Une rédaction très soignée, de nombreux dessins, gravures, caricatures, signées par les meilleurs dessinateurs, notamment Vallotton, Moloch, Blanchet-Magon, Fernand-Fau, Fertom, Jean-Louis, etc. Une très belle couverture en couleurs représentant la célèbre « barricade » d'Eugène Delacroix, d'intéressantes actualités, telles que la vue de la Verrerie ouvrière, assureront à l'« Almanach socialiste illustré » le même succès que les années précédentes.

Prix : 30 centimes ; franco, 40 centimes.

Adresser les demandes à M. Charnay, 51, rue Saint-Sauveur, Paris.

Le Gérant : TULÈVE